

LIGNES DIRECTRICES

Présentation	<p>Le programme IntenSciF de l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe Occidentale (AUF-EO) est un instrument incitatif à l'accélération de projets émergents à fort potentiel scientifique et sociétal.</p> <p>Mobilisant un financement tremplin et un accompagnement personnalisé, IntenSciF soutient la maturation de thématiques innovantes ainsi que la consolidation de consortiums engagés dans l'élaboration de candidatures auprès d'agences européennes, internationales ou nationales, publiques ou privées, pour développer des projets collaboratifs ambitieux.</p>
Contexte	<p>Le programme s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie 2021-2025 de l'AUF agissant pour une francophonie scientifique engagée dans le développement inclusif et mobilisée à relever des défis sociétaux à travers des projets structurants.</p>
Objectif	<p>Dans ce contexte, IntenSciF vise spécifiquement à renforcer l'impact des projets scientifiques francophones et, dans ce but, leur capacité de se développer en articulation avec des programmes européens et internationaux d'envergure.</p>
Dispositif	<p>Les projets accélérés dans IntenSciF sont sélectionnés à la suite d'un appel à propositions annuel. La période de maturation et de consolidation des projets sélectionnés est de maximum 18 mois. Pour assurer l'accélération des projets, l'AUF</p> <ul style="list-style-type: none">▪ mobilise un financement de maximum 25.000 € par projet▪ identifie des compétences et des partenaires dans son réseau de membres▪ conseille sur le développement des projets▪ prospecte des appels à projets et d'autres opportunités de financement▪ valorise les résultats auprès de publics scientifiques et institutionnels pertinents. <p>A la suite de la phase d'accélération, les consortiums IntenSciF s'engagent à présenter des candidatures pour s'assurer les capacités de l'impact qu'ils ambitionnent. Les consortiums sélectionnés lors du présent appel s'engagent à présenter ces candidatures au plus tard en début 2025.</p> <p>Compte tenu de sa dimension associative, l'AUF agit dans les consortiums IntenSciF à titre de partenaire, qualité réputée reproductible lors des phases ultérieures des projets.</p>
Calendrier	<p>L'édition 2023 de l'appel à propositions IntenSciF est ouverte du 15 mai au 12 juillet à minuit, heure de Bruxelles. Les projets sélectionnés commencent en septembre 2023.</p>
Éligibilité	<p>Sont éligibles les propositions portées par des consortiums coordonnés par un établissement membre de l'AUF en Europe Occidentale et réunissant des établissements membres de l'AUF dans au moins 2 régions de la Francophonie dont au moins une incluant des pays émergents ou en développement : Afrique Australe et Océan indien, Afrique Centrale et Grands Lacs, Afrique de</p>

[l'Ouest](#), [Afrique du Nord](#), [Amériques](#), [Asie-Pacifique](#), [Caraïbes](#), [Europe Centrale et orientale](#), [Europe Occidentale](#), [Moyen-Orient](#).

IntenSciF fait le choix d'une approche résolument ascendante, les thématiques des propositions relevant entièrement de la décision scientifique des consortiums.

Les propositions éligibles se définissent comme :

- Interdisciplinaires, mettant en avant des méthodologies novatrices
- Collaboratives, développant la coopération scientifique francophone
- Responsables, répondant à des défis majeurs des sociétés contemporaines, notamment ceux formulés par les Nations Unies dans les [objectifs de développement durable](#)
- Inclusives, promouvant activement la coopération solidaire.

IntenSciF accorde une attention particulière à l'égalité des genres ainsi qu'à la participation des jeunes scientifiques dans les projets accélérés. Cette participation doit être de nature à leur faciliter l'acquisition et la consolidation de compétences et aptitudes scientifiques et professionnelles indispensables à une carrière scientifique réussie.

Financement

La contribution financière de l'AUF dans le programme IntenSciF doit se comprendre comme un cofinancement. Il est possible d'associer d'autres instruments ayant des objectifs convergents mis en place par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres des consortiums ou par d'autres organisations nationales ou régionales pertinentes.

Les activités éligibles au financement de l'AUF dans IntenSciF sont exclusivement celles immédiatement liées à la réalisation des résultats spécifiques, notamment la préparation des candidatures visées :

- Documentation et recherche menées notamment par des jeunes scientifiques
- Missions institutionnelles menant à la consolidation du consortium
- Événements partenariaux développant la coopération avec des parties prenantes pertinentes dans les secteurs social, politique, institutionnel ou industriel
- Ateliers de rédaction des dossiers de candidature
- Publications scientifiques et événements de diffusion.

Les activités de documentation et de recherche peuvent être organisées avec ou sans mobilité, et la mobilité elle-même peut être virtuelle, hybride ou physique.

L'éligibilité des dépenses à la prise en charge par l'AUF dans IntenSciF est conditionnée par le respect des barèmes appliqués par l'Agence et des règles du programme tels qu'indiqués dans la partie introductive à la planification budgétaire.

Réponse

La réponse à cet appel à propositions se réalise en soumettant un dossier rédigé en français et composé comme suit :

- Formulaire de présentation
- Plan de travail incluant la planification budgétaire
- Curriculum vitae du coordonnateur ou de la coordonnatrice scientifique
- Lettre d'engagement signée par le représentant légal de l'établissement coordonnateur confirmant la validation de la proposition de projet.

Les formulaires à remplir sont disponibles sur la page Internet de l'appel à propositions. Un dossier incomplet est considéré comme irrecevable.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse : europa-occidentale@auf.org en mentionnant dans l'objet du message : IntenSciF Acronyme. Il est fortement recommandé d'indiquer l'acronyme de la proposition dans le nom de chaque fichier transmis.

Le traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel à propositions se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données. Lesdites données sont traitées exclusivement par les instances de l'AUF aux seules fins de la gestion de l'appel à propositions et de la réalisation de statistiques anonymisées. La durée de conservation des données est d'une année. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement de ces données. Elles peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à europa-occidentale@auf.org

Évaluation

Après vérification par les responsables du programme de la conformité administrative et formelle, les dossiers recevables sont évalués par les Commissions régionales d'experts économiques et scientifiques de l'AUF concernées par les propositions en évaluation.

Les critères de l'évaluation résident dans :

La qualité du projet : • pertinence de la thématique pour les appels à projets visés, • maîtrise de l'état actuel des connaissances, • potentiel innovant de l'approche méthodologique proposée, • envergure des objectifs scientifiques et institutionnels visés, • capacité d'avoir un effet structurant pour la francophonie scientifique

La qualité du pilotage : • cohérence des activités planifiées avec les résultats attendus, • efficacité de la coordination du consortium, • efficacité de l'allocation de ressources, • convenance des mesures d'évaluation de la qualité des activités réalisées, • identification des risques et des mesures pour les contrecarrer

La qualité du consortium : • adéquation de la composition du consortium avec les termes des appels à projets visés, • effectivité de l'implication des partenaires académiques et non-académiques, • capacité institutionnelle, opérationnelle et financière du consortium, • disponibilité des compétences scientifiques nécessaires, • implication de jeunes chercheurs et étudiants dans les activités

La qualité des résultats : • potentiel de coopération scientifique avec les pays émergents et en développement, • crédibilité des candidatures envisagées à la suite de la phase d'accélération, • disponibilité des compétences nécessaires en ingénierie de projet, • proportionnalité des résultats aux ressources mobilisées, • dissémination, publications, communication.

A l'issue de l'évaluation, un classement des propositions est établi sur la base des points attribués. Un dossier peut obtenir maximum 100 points. Pour être financée, une proposition doit obtenir au moins 60 points. Le cas échéant, le critère décisif est celui de la qualité des résultats.

Sélection

Les responsables scientifiques et institutionnels des propositions évaluées favorablement sont invité·e·s à une session de présentation qui clôt le processus de sélection et, le cas échéant, ouvre la phase de conventionnement. Les responsables scientifiques et institutionnels des propositions non retenues reçoivent une notification écrite résumant les principaux résultats de l'évaluation ayant mené à la décision de non-sélection.

Le montant, l'objet, la durée et les modalités précises du soutien mobilisé par l'AUF sont déterminés sur la base des résultats de l'évaluation précédemment décrite.

L'AUF communique sur les projets IntenSciF sélectionnés en utilisant les éléments de présentation non confidentiels des dossiers. Les publications relatives à la sélection sont diffusées via les canaux de communication de l'AUF-EO : site Internet d'IntenSciF, réseaux sociaux, lettre d'information mensuelle adressée notamment aux plus hautes autorités des établissements membres. Ces publications contiennent des informations relatives au projet, au consortium au financement.

Convention

La sélection dans IntenSciF donne lieu à la signature d'une convention de partenariat entre l'AUF et l'établissement coordonnateur du projet. Les conventions IntenSciF décrivent en détails les modalités de la coopération, les résultats, les conditions et les règles d'application pour le versement des financements, l'organisation et la constitution des rapports d'exécution technique et financière, la suspension, la cessation ou la réduction des subventions en cas de mise en œuvre insuffisante.

Les établissements bénéficiaires prennent l'engagement de gérer le financement attribué, de rapporter les activités scientifiques et institutionnelles réalisées, et de justifier en bonne et due forme les dépenses correspondantes effectuées. Les établissements bénéficiant d'une subvention de l'AUF se doivent impérativement d'être à jour de leur cotisation.

La convention consacre l'engagement de l'AUF à rendre effectif le soutien convenu, de même que l'engagement de l'établissement à réaliser le projet, notamment l'élaboration et la présentation des candidatures en réponse aux appels à projets envisagés.

Sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'AUF, les établissements bénéficiaires du soutien dans IntenSciF sont les porteurs des candidatures convenues.

Mise en œuvre

Afin de coordonner efficacement les contributions des consortiums et, respectivement, de l'AUF à la réalisation des résultats, les responsables des projets informent régulièrement l'AUF-EO de l'état d'avancement du plan de travail.

Une copie des lettres d'engagement signées par les partenaires aux consortiums est transmise à l'AUF-EO dans un délai de 3 mois à compter de la date de la notification de sélection.

Les états d'avancement intermédiaires sont complétés par un rapport final d'exécution technique et financière. Impérativement constitué et certifié par les services compétents de l'établissement bénéficiaire, le rapport financier fait état du coût total réalisé du projet et comprend un tableau récapitulatif de toutes les dépenses prises en charge par l'AUF, en ceci inclus les copies des pièces justificatives.

Contact

Agence Universitaire de la Francophonie
[Direction régionale Europe Occidentale](#)
Boulevard Baudouin 12 | 1000 Bruxelles, Belgique
europa-occidentale@auf.org